

# CONNAISSEZ-

# VOUS LA LDH?

Association généraliste, la Ligue des droits de l'Homme entend lutter contre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Pour cela, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices : elle veut promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. Elle fait donc reposer l'engagement pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Laïque, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses.

L'intitulé complet de la LDH est « Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen ». Autrement dit, elle ne veut ni opposer, ni séparer les droits individuels de l'Homme et les droits politiques et sociaux des citoyens. Mieux, elle estime que c'est par le développement des pouvoirs des citoyens que les droits de l'Homme sont sauvegardés et renforcés. Cela fait de la LDH une organisation politique, mais non partisane. Elle se situe dans la République, quitte à en être, délibérément, la mauvaise conscience.

C'est pourquoi elle tient aux termes de son nom. Elle refuse de parler de « droits humains », mauvaise traduction de l'anglais et méconnaissance de l'universalisme du mot « Homme » en français, qui désigne tous les individus de l'espèce humaine. Elle ne se reconnaît pas non plus dans les « droits de la personne », qui introduisent une vision humanitaire des droits et laissent de côté le citoyen. «... française » ne signifie pas qu'elle se borne au territoire national, puisqu'elle est concernée par les événements internationaux et la mondialisation.

Le nom complet de l'association est communément raccourci en « Ligue des droits de l'Homme », d'où son sigle « LDH ».

La LDH est membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (FIDH-AE), l'Union européenne étant devenue une institution directement en charge de nos libertés.

Le logo qui symbolise la LDH reprend des éléments de la devise républicaine : le bonnet phrygien pour la liberté, la balance pour l'égalité.

## Sommaire

Une association pour toutes les libertés	1
Son histoire	2
A propos des méthodes	3
Ses principaux combats	4
Son fonctionnement	6
Le manifeste adopté au congrès du centenaire de la DLH (1998)	8

# Son histoire

La LDH a été créée en 1898 pendant l'affaire Dreyfus, pour défendre un innocent, victime de l'antisémitisme et de la raison d'Etat. Elle proclama en même temps qu'elle étendrait son action à la défense de tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits.

Sur cette base, la LDH se développe très vite. Dans les années 1900-1920 notamment, elle est à l'initiative de nombreuses campagnes en faveur de responsables syndicalistes poursuivis. Elle intègre alors à ses objectifs la défense des droits économiques et sociaux et pose avec vigueur le problème de la justice sociale et des droits des travailleurs.

Au lendemain de la première guerre mondiale, elle s'efforce de maintenir le dialogue pour préserver la paix, avec les autres ligues européennes – en particulier la ligue allemande et la ligue belge. C'est avec elles qu'elle crée la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) en 1922.

Pendant l'entre-deux-guerres, elle prend la tête d'une vaste campagne pour la réhabilitation des soldats condamnés et fusillés à tort par les conseils de guerre pendant le conflit. Interventions, pétitions, mobilisations lui permettent, dans de nombreux cas, d'obtenir leur réhabilitation.

Elle poursuit son action en faveur des droits économiques, sociaux et culturels : le congrès de 1936 fera adopter une proposition qui place ces droits au même rang que les libertés civiles et politiques. René Cassin la reprendra et l'intégrera à la Déclaration universelle des droits de l'Homme lorsqu'il participera à sa rédaction et à son adoption en 1948.

Dans les années trente, la LDH joue un rôle important dans le rassemblement de toutes les forces démocratiques et progressistes qui luttent contre le fascisme. C'est au siège de la

Ligue des droits de l'Homme qu'est signé, en 1935, le Pacte des partis de gauche, des syndicats et des associations antifascistes, qui fonde le Front populaire.

A l'initiative de son président, Victor Basch, la LDH est à la pointe de la dénonciation du nazisme et du fascisme en Europe.

Elle est divisée face à la menace de guerre et à la politique d'armement, ce qui conduit au départ des pacifistes intégraux.

Elle l'est aussi sur la question de la colonisation qu'elle choisit de ne pas remettre en cause, tout en dénonçant les violations des droits dont sont victimes les colonisés.

Face aux procès stalinien, la majorité de sa direction et de ses membres se trompent et décident de ne pas les condamner, notamment par

souci d'une alliance large contre le nazisme.

Pendant l'occupation nazie et le régime dictatorial de Vichy, la LDH paie un très lourd tribut : ses locaux sont occupés, toutes ses archives saisies (elles lui ont été restituées partiellement en 2000, après un détour par Moscou, l'armée soviétique les ayant prises aux nazis en Tchécoslovaquie, en 1945). Beaucoup de ses cadres participent à la résistance. A la libération, le tiers des membres de son Comité central est porté disparu : assassinés, fusillés, morts en déportation. Victor Basch et sa femme Ilona, qui ont plus de quatre-vingts ans, sont assassinés en 1944 par la milice et les nazis.

Après la guerre, la LDH, très affaiblie, se reconstitue sans beaucoup de soutien des institutions et des forces politiques, sans renouvellement ni rajeunissement de ses dirigeants. Elle se consacre aux problèmes liés à la décolonisation, aux attitudes répressives et attentatoires aux droits de l'Homme des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques dans les colonies.

De la dénonciation de la répression qui suit l'insurrection malgache de 1947 jusqu'à la lutte contre la torture pratiquée par les autorités fran-

LES  
HOMMES  
NAISSENT  
ET  
DEMEURENT  
LIBRES  
ET EGALUX  
ENDROITS

çaises en Algérie, elle se voue à un combat qui ne cessera qu'après les accords d'Evian de 1962. L'arrivée en son sein de personnalités engagées dans le combat anticolonialiste est un facteur important de renouveau.

A partir de 1958, à l'initiative de son nouveau président, Daniel Mayer, elle s'élève de plus en plus contre les pratiques de la V<sup>e</sup> République en matière d'institutions et de libertés publiques, même si plusieurs des membres de son Comité central sont des personnalités importantes du mouvement gaulliste (René Cassin, Léo Hamon, André Philip).

Autres combats qui favorisent sa relance, ceux qu'elle mène dans les années soixante-dix, pour défendre les libertés dans l'armée (avec la création, en 1977, du collectif droits et libertés dans l'institution militaire, le DLIM) ; pour la liberté de la contraception et de l'avortement ; pour l'abolition de la peine de mort et des lois répressives, comme la loi dite « sécurité et liberté » en 1980.

Depuis sa fondation, la situation faite aux étrangers en France est un souci constant de la LDH. Elle milite pour l'égalité de traitement entre Français et étrangers et le droit à la liberté de circulation. Dans les 25 dernières années, elle n'a cessé de dénoncer le traitement policier des questions de l'immigration et de l'asile.

Elle s'est engagée pour la régularisation de tous les étrangers sans-papiers qui en ont fait la demande, pour la reconnaissance des diplômes des médecins étrangers et, depuis 1980, pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Simultanément, dans un contexte de crise économique et de chômage croissant, elle définit, en 1993, la « citoyenneté sociale », pour lutter contre les nouvelles formes de pauvreté, contre la précarité sociale, pour le droit au travail, au logement et aux soins.

De manière plus générale, la LDH se consacre de manière prioritaire à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations. Elle se préoccupe du danger que représente l'extrême droite en France et en Europe. Elle entame avec la FIDH une action vigoureuse contre l'impunité des auteurs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de tortures.

Avec les autres ligues européennes et la FIDH, elle entend imposer l'inscription de la lutte pour les droits de l'Homme dans les préoccupations de l'Union européenne (d'où la constitution de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme). Elle est attentive aux problèmes soulevés par les progrès de la science, de la médecine et des nouvelles techniques de communication.

## A propos des méthodes

En même temps qu'elle participe aux grands débats qui animent notre pays, la LDH agit pour la défense des individus dont les droits sont violés. C'est pourquoi, grâce à ses sections et à son service juridique, elle offre une assistance juridique à ceux dont les droits sont ignorés, notamment par les institutions publiques.

La LDH n'est en compétition avec aucune autre organisation que ce soit. Elle respecte l'originalité de chaque organisation et ses spécificités.

Elle entretient les rapports qu'elle juge utiles avec toutes les forces politiques, associatives et syndicales. Elle n'a d'exclusive qu'à l'égard de ceux qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée.

Compte tenu de sa vocation généraliste, de son activité, de son histoire, la LDH a naturellement vocation à favoriser les rassemblements et les actions dans le cadre de collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives ; respect de tous les partenaires dans les processus de prise de décisions et dans les actions.

La LDH maintient, autant que cela est possible, un dialogue permanent avec les pouvoirs publics. Elle se donne le droit de contrôler l'activité des structures de l'Etat lorsque la défense des droits est en cause : elle exerce un droit de critique et fait connaître ses analyses à l'opinion publique.

Enfin, la LDH fait connaître les changements ou les évolutions qui lui paraissent nécessaires. Elle sensibilise les pouvoirs publics et l'opinion publique à ses propositions.

# Ses principaux

## **Pour le respect des droits de l'Homme par les forces de sécurité et par l'administration pénitentiaire**

La LDH dénonce les violences policières, dues en partie aux lois sécuritaires, qui favorisent, par exemple, les contrôles d'identité au faciès. Elle a créé, avec d'autres organisations, une commission chargée d'enquêter sur ces faits. Les prisons, surpeuplées, sont de plus en plus des lieux d'inhumanité, alors que « la peine privative de liberté a pour but l'amendement et le reclassement social des détenus » et que les établissements pénitentiaires doivent être soumis au regard constant et vigilant des citoyens.

La LDH demande que soit créé un organisme indépendant, chargé de la surveillance et du contrôle des forces de sécurité.

## **Contre les justices d'exception et pour le respect de la présomption d'innocence**

Après leur suppression en 1981, les juridictions d'exception ont réapparu dès 1986 avec la création de la section anti-terroriste. La LDH et la FIDH n'ont cessé d'en critiquer les méthodes, le peu de respect des droits de la défense et les a priori idéologiques.

De manière plus générale, au bénéfice du discours sécuritaire, l'institution judiciaire a privilégié le « tout répressif » en diminuant les garanties offertes aux citoyens. Cela explique l'accroissement des détentions préventives et de la durée des peines de prison.

Les réformes, intervenues depuis novembre 2001, en particulier les lois votées à l'initiative de Messieurs Sarkozy et Perben, aggravent encore ce processus : des pouvoirs démesurés sont confiés à la police et au parquet qui est soumis aux ordres du pouvoir exécutif ; la justice est transformée en auxiliaire de la police.

La LDH lutte pour l'abrogation de ces lois.

## **Pour la citoyenneté des étrangers**

Les « sans-papiers » restent une préoccupation récurrente de la LDH. Leur sort, celui de leurs familles et de leurs enfants, est indigne de la République.

La LDH est favorable à une régularisation qui permette de mettre un terme à l'arbitraire qui prévaut actuellement. Plus généralement, elle demande que la liberté de circulation des étrangers soit reconnue par tous les pays de l'Union européenne.

En ce qui concerne leur liberté d'installation de manière durable, la LDH affirme qu'il s'agit là d'un droit : les Etats de l'Union européenne doivent le mettre progressivement en œuvre, se doter d'une véritable politique d'immigration et cesser de traiter cette question sur le mode policier.

La LDH demande que les étrangers qui vivent en France bénéficient des mêmes droits que les Français. Depuis 1980, la LDH agit en faveur du droit de vote de tous les résidents étrangers, à commencer par les élections municipales.

Elle combat aussi la « double peine » qui consiste à faire purger à des condamnés de nationalité étrangère leur peine en France, puis à les expulser dans le pays dont ils ont la nationalité, même si toutes leurs attaches sont en France.

## **Pour le droit d'asile**

Alors qu'elle accueille moins de 5 % des réfugiés dans le monde, l'Europe mène une politique qui réduit le droit d'asile de manière drastique. Les accords de Dublin, les accords de Schengen ou la directive européenne sur le droit d'asile constituent autant de violations de la Convention de Genève.

En France, les dernières lois adoptées ont pour conséquence de laisser les demandeurs d'asile à la merci de l'administration. Ils vivent dans des conditions de précarité inacceptables et leurs demandes sont trop souvent ignorées, avant même qu'ils entrent en France ou par les organismes chargés de déterminer leur statut.

## **Contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations**

Depuis sa fondation, la LDH combat ces fléaux qui, notamment l'antisémitisme, connaissent une recrudescence.

Les causes de ces phénomènes sont multiples. Chacun d'entre eux a sa spécificité et l'ignorer ne permettrait pas de construire les bonnes réponses.

En revanche, la LDH considère que les réponses ne peuvent être apportées qu'en commun, en sorte que chaque manifestation de racisme, d'antisémitisme, chaque discrimination, notamment en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou d'un handicap, soit ressentie comme une agression contre tous ceux qui vivent en France.

La LDH intervient dans le milieu scolaire pour mieux informer et elle est aux côtés des victimes devant les tribunaux.

## **Pour les droits des femmes et l'égalité hommes/femmes**

La LDH dénonce la permanence d'un système patriarcal où les femmes sont maintenues dans un état d'inégalité dans la vie quotidienne, en matière de salaire et de responsabilités politiques ou professionnelles.

Elle souhaite le développement de mesures concrètes qui permettent une égalité réelle entre les hommes et les femmes. Elle demande des services hospitaliers qui permettent l'application effective de la loi sur l'IVG, la diffusion de l'éducation à la contraception.

Elle est en faveur d'une loi qui fasse de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité nationale.

En matière de prostitution, elle refuse toute position réglementariste qui reviendrait à accepter, de fait, le commerce des êtres humains. Elle dénonce la criminalisation des prostitué(e)s.

## **Pour les droits des gens du voyage**

Favorable à un vrai dialogue entre les gens du voyage et les collectivités locales, la LDH constate que la loi du 31 mars 1990, sur l'accueil et le séjour des gens du voyage, est notoirement inappliquée. Elle demande son application effective par les communes qui ont obligation de réaliser des aires à leur intention.

Elle réclame que les mesures discriminatoires spécifiques aux gens du voyage (contrôle des titres de circulation, rattachement administratif, inscription sur les listes électorales...) soient abrogées.

Elle dénonce les dispositions de la loi Sarkozy qui instituent une pénalisation spéciale pour les gens du voyage.

## **Contre l'homophobie**

Après s'être réjouie de l'instauration du PACS, la LDH souhaite une réflexion approfondie sur le mariage et l'adoption pour les couples du même sexe, en faveur desquels elle a pris position.

Elle demande une loi contre la provocation à la haine et à la discrimination sexiste et homophobe.

Dans le cadre d'une politique de prévention, elle demande que soient organisées des campagnes nationales contre l'homophobie, notamment par l'Education nationale, et que l'ensemble des agents publics y soient sensibilisés.

# combats

## **Pour la laïcité**

Attachée à la laïcité depuis son origine, la LDH défend la loi de 1905 et la laïcité contre toutes les tentatives de remise en cause et contre tous les intégrismes.

Mais la défense de la laïcité ne doit pas servir de prétexte à des exclusions, notamment à l'égard de la religion musulmane.

La LDH a dit son opposition à la loi sur le port des insignes religieux à l'école – en fait, une loi contre le voile – qui lui semble dangereuse. Mais elle ne s'interdit pas de porter un jugement négatif sur le sens de ce symbole, notamment au regard du droit des femmes. Elle préfère le dialogue éducatif à l'exclusion.

Pour elle, la laïcité est la condition qui permet la création de valeurs communes qui transcendent les appartenances individuelles ou collectives.

## **Contre l'extrême droite**

La LDH est de toutes les mobilisations contre l'extrême droite en France. Elle dénonce les politiques discriminatoires des municipalités tenues par elle et les compromissions de certaines forces politiques avec ces partis racistes et xénophobes. Elle regrette le vide politique sur lequel a prospéré le vote extrême droite du 21 avril 2002.

## **Pour la citoyenneté sociale**

Le combat pour les droits économiques et sociaux est un combat essentiel pour la LDH : pour elle, crise sociale et crise de citoyenneté sont fondamentalement liées.

Au premier rang des droits à défendre, figure le droit au travail, car le travail demeure au centre de la socialisation des individus. La LDH dénonce le fait que sept millions de personnes vivent dans notre pays avec les minima sociaux ; que de nombreux chômeurs ne sont pas indemnisés ; que les embauches se font, de plus en plus, sous une forme précaire ; que des jeunes et même des familles se retrouvent à la rue faute de construction d'un nombre suffisant de logements sociaux adaptés à leur situation.

La LDH considère que les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir à chacun tous les droits économiques et sociaux.

## **Pour un contrôle citoyen de l'économie mondiale**

Face à la mondialisation débridée de l'économie et à son poids croissant sur les sociétés, la LDH estime qu'il faut réfléchir aux pouvoirs de régulation des Etats et à des interventions citoyennes pour développer de nouvelles régulations européennes et internationales. C'est à ce titre qu'elle participe aux forums sociaux européens et, avec la FIDH, aux forums sociaux mondiaux.

## **Pour la dépénalisation de l'usage des drogues**

La LDH s'oppose aux dispositions qui répriment toute expression sur les produits stupéfiants, interdisant ainsi l'ouverture de tout débat sur les drogues.

Elle est favorable à la révision de la loi de 1970 qui fait de l'usage des drogues illicites et de la « provocation à l'usage des drogues », ou de la « présentation de celles-ci sous un jour favorable », un délit passible de 1 à 5 ans de prison.

Cette loi est inefficace et dangereuse pour les libertés, alors que la dépénalisation de l'usage des drogues faciliterait la prise de contact des usagers avec le dispositif sanitaire et social susceptible de les aider.

## **Pour la liberté d'expression et de création**

La LDH regarde comme essentielle pour la démocratie que la liberté d'expression et de création soit respectée. Tout en considérant comme normales les limites apportées à cette liberté (notamment contre le racisme, les dis-

criminations ou les atteintes aux enfants), elle est inquiète des restrictions que l'on tente d'imposer en ce domaine.

Le poids des intérêts économiques, comme le retour à un certain ordre moral, l'a conduite à créer un « observatoire de la liberté d'expression et de création » chargé de suivre ces problèmes.

## **Pour les libertés individuelles face aux nouvelles technologies**

L'accélération exponentielle de l'acquisition des connaissances et des techniques permet des bienfaits indéniables, mais le progrès des techniques biomédicales, des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut engendrer de nouvelles formes d'oppression. La LDH s'est opposée au vote d'une disposition qui permet l'interconnexion des fichiers sociaux et des fichiers fiscaux, par l'intermédiaire du numéro de Sécurité sociale, et elle continue à faire valoir les risques de cette disposition. Elle s'est opposée à la création d'un fichier regroupant toutes les personnes soupçonnées, condamnées ou simplement témoins d'une infraction (STIC) et à l'extension quasi indéfinie de fichiers de toute nature (y compris génétiques).

Elle mène campagne contre toute atteinte à la vie privée en matière d'écoutes téléphoniques et de vidéosurveillance.

La LDH est régulièrement consultée sur toutes les questions relatives à la bioéthique. Elle est opposée au clonage reproductif et elle est favorable à ce qu'une convention internationale intervienne à ce propos.

## **Pour les droits et les libertés dans le monde**

Guerres, massacres, génocides, tortures continuent à marquer les années. Depuis le 11 septembre 2001, s'ajoutent les effets pervers des lois sécuritaires.

Dénonçant depuis toujours la dictature de Saddam Hussein, la LDH condamne l'unilatéralisme des Etats-Unis, leurs violations du droit international et les conséquences dramatiques qu'ils engendrent.

Elle condamne aussi le régime de terreur que font régner les armées russes en Tchétchénie et elle défend une solution politique négociée.

La LDH agit pour le rétablissement des libertés politiques en Tunisie ; pour la paix civile en Algérie ; pour des accords de paix durables entre Israéliens et Palestiniens et pour la création d'un Etat palestinien.

Membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, la LDH mène vis-à-vis de l'opinion française des actions d'information et de mobilisation sur les questions internationales.

## **Contre la peine de mort aux Etats-Unis et ailleurs**

Si le combat contre la peine de mort a été gagné en France et en Europe, il continue dans de nombreux pays.

La mobilisation de l'opinion internationale peut être un poids important en faveur de la suppression de la peine de mort. D'où la participation de la LDH aux campagnes qui se développent pour son abolition, en particulier aux Etats-Unis et en Chine.

## **Pour un Tribunal pénal international, vers un droit commun de l'humanité**

La LDH se félicite de l'instauration d'une cour pénale internationale chargée de juger les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Elle souhaite qu'aucun dictateur ne puisse se sentir à l'abri des poursuites internationales. Elle dénonce l'attitude des Etats-Unis qui refusent de ratifier le statut de la Cour pénale internationale, et qui tentent, par des accords bilatéraux, de conférer l'impunité à leurs militaires.

# Son fonctionnement

## a. Les Sections

La **section** est l'unité de base, le lieu privilégié d'engagement des adhérents. Elle dispose d'une grande autonomie d'expression et d'action. Elle est libre de ses activités, de ses prises de positions, afin d'intervenir efficacement sur le terrain des réalités locales.

Nombre de sections tiennent une « permanence juridique ».

Les sections gèrent elles-mêmes leurs ressources et leurs dépenses courantes.

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif ; le président et le bureau de la section sont élus, chaque année, par les adhérents de la section.

La LDH compte plus de 300 sections, réparties en France et dans les DOM-TOM.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans un département, elles se regroupent au sein d'une **fédération départementale**. Elles peuvent ainsi agir à un autre échelon politique et dans des domaines qui relèvent de la compétence des conseils généraux.

Dans chaque région, dans chaque DOM ou TOM, a été créée une instance de concertation et de coordination, le **comité régional**. Placé sous la responsabilité d'un délégué régional, élu par toutes les sections de la région, il a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH ; il apporte un appui aux sections ; il est en relation avec le siège et avec les instances nationales.

## b. Le congrès et la convention nationale

Le congrès a lieu tous les deux ans. Il réunit des militants, délégués par toutes les sections. Outre les discussions et le vote sur les rapports statutaires et les orientations de la LDH, il organise souvent un

débat autour d'un thème spécifique (travail et droits de l'Homme, discriminations, laïcité, bio-éthique, etc.).

C'est le congrès qui définit la ligne politique de la LDH et c'est au cours du congrès que sont élus les membres du Comité central.

Entre chaque congrès, la LDH se réunit en convention nationale.

## c. Le Comité central (CC)

Le Comité central est l'instance d'administration et de décision politique de l'association entre deux congrès. Il intervient, en son nom, auprès des pouvoirs publics et prend des positions publiques.

Il est composé de 48 membres, élus au suffrage universel direct par les adhérents, et d'un représentant de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme. Il se réunit tous les mois.

Les délégués régionaux, les responsables des groupes de travail y participent avec voix consultative.

## d. Le Bureau national (BN)

Le BN est élu par le Comité central.

Organe exécutif de la LDH, il a en charge la mise en œuvre de la politique décidée par le congrès et par le Comité central.

Il assure la responsabilité du siège administratif de la LDH, situé à Paris, et de l'administration de l'ensemble de l'association.

Le Bureau national comprend 15 membres au plus.

## e. Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail – dont les thèmes figurent dans l'encart « Venez travailler avec nous ! » – sont ouverts à tous, adhérents et non adhérents. Ce sont des lieux de réflexion, de propositions, sur des questions spécifiques examinées sous l'angle des droits de l'Homme.

Ils préparent et mettent en œuvre les décisions nationales. Ils font profiter de leurs travaux les sections, les fédérations, les comités régionaux. Ils organisent des réunions d'information et de débat et des sessions de formation destinées aux adhérents.

## Sur le terrain

- Au siège de la LDH, le service juridique tient une permanence téléphonique et reçoit sur RDV.
- En région parisienne existe une activité de conseils individualisés au sein de Maisons de la justice et du droit.
- Des permanences juridiques sont assurées par les sections de la LDH dans les autres régions.

Consultez [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

Dans nombre de sections, existent des groupes de travail locaux qui contribuent aux échanges avec les groupes nationaux.

#### f. L'Université d'automne

Chaque année en novembre, pendant deux jours, elle permet d'aborder à fond et devant un

large public, un thème essentiel pour l'avenir des droits de l'Homme : *quelle justice pour le 3<sup>e</sup> millénaire ?* (2001) ; *démocratie politique et démocratie sociale : refonder la citoyenneté* (2002) ; *ordre moral et ordre social* (2003) ; *universalité des droits* (2004)...

#### g. Le Siège

Le siège comprend trois services. Il compte une quinzaine de salariés permanents que complètent des stagiaires et des bénévoles.

Le service **juridique** intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques (discriminations, droits des étrangers, droit pénitentiaire...) sont en cause. Il tient une permanence téléphonique quotidienne et reçoit sur rendez-vous.

Il analyse la législation et assure la formation des adhérents qui organisent des permanences juridiques locales. La LDH entreprend également des actions judi-

ciaires en cas de violations des droits qui relèvent de ses statuts ; elle se porte alors partie civile.

Le service **communication** a en charge la communication interne et externe de l'association. Il assure la diffusion des prises de position et des communiqués de presse de la LDH. Il garantit également sa visibilité, notamment par la publication des revues de l'association et le suivi du site internet.

La communication interne de l'association passe aussi par des listes de diffusion email, qui permettent aux adhérents qui le souhaitent de recevoir en temps réel les informations nationales et locales (liste « info-com ») ou d'échanger entre eux (liste « forum-des-ligueurs »).

Le service **administratif et financier** assure le bon fonctionnement de l'association : gestion des cotisations et des adhérents, suivi de l'organisation et du développement des sections...

#### h. L'intergroupe des parlementaires de la LDH

Les députés, les sénateurs, les parlementaires européens proches de la LDH se retrouvent dans un intergroupe qui relaie les positions de la LDH, propose des amendements aux textes législatifs, et présente éventuellement des projets de loi.

Les sections peuvent solliciter les élus de leur circonscription pour qu'ils adhèrent à la LDH et participent au travail de l'intergroupe.

#### i. Le financement de la LDH

Le budget global, incluant la trésorerie nationale et celle des sections, est de l'ordre de 1,4 million d'euros.

Les ressources se composent de toutes les recettes autorisées par la loi, dans le respect de l'indépendance et de l'éthique de la LDH : cotisations des adhérents, produits des activités, dons et legs autorisés par l'autorité compétente, subventions publiques et contributions privées...

## Nos publications

### HOMMES & LIBERTES

Trimestriel

La revue alimente, en une soixantaine de pages, le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. Chaque numéro comporte un dossier dont la thématique est traitée dans plusieurs articles.

### LDH INFO

Mensuel

Il permet aux ligueurs, de suivre l'actualité politique de la LDH, la vie des sections, des fédérations, des régions et des groupes de travail ; d'être informés des campagnes menées par la LDH, de ses actions au niveau judiciaire.

*LDH Info* tient au courant des nouveautés publiées ou produites par la LDH : ouvrages, outils de communication, expositions...

## Venez travailler avec nous !

... Sur les thèmes qui vous intéressent.

- Abolition de la peine de mort
- Discriminations
- Droits des enfants
- Droits des femmes
- Economie et mondialisation

- Environnement
- Etrangers et immigrés
- Handicap
- Laïcité
- Logement

- Observatoire de la liberté d'expression et de création
- Prison
- Questions internationales
- Travail social

Contact : [communication@ldh-france.org](mailto:communication@ldh-france.org)

# Manifeste

## adopté au congrès du centenaire de la LDH

En 1898, des citoyens, révoltés par l'injustice dont était victime le Capitaine Dreyfus, décidaient de créer la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Ils s'engageaient alors à porter aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé ». Cet engagement est toujours le nôtre. C'est avec la même exigence d'une lutte contre « toutes les formes d'intolérance et d'arbitraire » que nous voulons construire le mouvement civique de demain.

Nous mesurons les progrès des droits de l'Homme accomplis tout au long de ce siècle, mais nous avons appris à quel point ces conquêtes sont fragiles. Contrairement à ce que croyaient les fondateurs de la LDH, le « vent de folie » du racisme ne s'est jamais apaisé. Ce qui était inimaginable il y a un siècle est désormais inscrit dans notre mémoire : l'antisémitisme a conduit à des « actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité ». L'horreur ne cesse de resurgir ; elle nous menace toujours. La liberté ne se divise pas : ni la sauvegarde d'un ordre moral, ni les exigences de l'opinion, ni même le souci d'un avenir plus juste ne peuvent justifier que l'on sacrifie une liberté ou un droit. L'égalité aussi est indivisible : comment affirmer l'égalité entre tous les êtres humains sans lutter contre les discriminations dont les femmes sont encore victimes ou sans combattre l'arbitraire auquel les étrangers restent soumis ?

Aujourd'hui, les droits ne doivent plus seulement être défendus face à l'Etat : « la raison économique », au nom de laquelle on accepte que des millions de personnes soient réduites au chômage ou à la précarité, menace les libertés tout autant que la raison d'Etat. Dès lors que l'Etat se soumet au droit contre la tentation de l'arbitraire, il est le garant des droits de chacun et de l'égalité de tous, sa laïcité assure la liberté des consciences.

Il n'y a pas à choisir entre droits civils et politiques et droits économiques et sociaux. On ne combat pas la tyrannie en acceptant la misère. Le droit au travail est aussi nécessaire que la liberté d'expression, le droit à l'éducation est aussi important que le droit à une justice équitable. Il n'y a pas hiérarchie mais solidarité entre les droits. Notre raison d'être, c'est de les rendre tous effectifs.

Mais nous sommes confrontés à des défis nouveaux. Nos anciens croyaient que le progrès scientifique suffirait à assurer le bien être de tous et – pourquoi pas ? – le bonheur et la liberté. Hiroshima, Tchernobyl ont mis fin à ces illusions. Les

nouvelles technologies offrent des moyens sans précédent pour faire reculer la maladie ou l'ignorance, mais elles peuvent engendrer de nouvelles formes d'oppression ou d'aliénation. Nous devons aujourd'hui veiller à la préservation de la planète et au respect de « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ». S'il nous faut également lutter contre les nouvelles menaces qui pèsent sur le respect de la vie privée avec des formes d'ingérence de plus en plus subtiles, nous croyons aussi que le repli sur la sphère privée est porteur de dangers : l'individualisme tue le citoyen dans l'individu.

Nous voulons, en même temps, développer l'autonomie des personnes et rechercher d'autres façons de vivre ensemble, conjuguer le souci de l'universel avec le respect de la diversité des cultures. C'est en assumant ces contradictions que nous pourrons contribuer au progrès des libertés.

Aujourd'hui comme il y a un siècle, la seule véritable garantie des droits de l'Homme, c'est l'action des citoyens. La démocratie, ce n'est pas seulement le droit de vote, même si ce droit reste à conquérir pour les résidents étrangers : la citoyenneté est aussi sociale ; elle s'exprime dans le mouvement social et par l'action associative, à tous les niveaux et dans tous les domaines. L'espace de nos luttes s'est élargi : l'Europe se construit et c'est à son échelle que nous devons organiser le combat civique et lutter pour la justice sociale. Nous appelons les citoyens européens à trouver avec nous les moyens de construire les contre-pouvoirs sans lesquels il n'y aura pas de démocratie en Europe.

Nous devons porter notre regard plus loin encore : rien de ce qui se passe sur la planète ne nous est étranger. Les génocides, la montée des fanatismes, les purifications ethniques, les foules errantes ou parquées de ceux qui sont chassés de chez eux, les cris des torturés, l'angoisse des condamnés à mort nous concernent directement comme la famine ou les épidémies.

L'inégalité insupportable entre ceux qui possèdent droits et richesses et ceux qui n'ont rien, déchire le monde. Des milliards d'êtres humains sont sacrifiés au dogme de l'ultralibéralisme. Face à la mondialisation de l'économie, c'est la mondialisation des droits, de tous les droits qu'il faut promouvoir pour qu'ils deviennent vraiment universels. Voilà notre affaire Dreyfus. Devant nous, la tâche est immense.

**10 mai 1998**